



DIRECTIVES POUR L'INTRODUCTION DE DEMANDES D'APPUI

TABLE DES MATIERES

Présentation des directives	2
Étape 1 : Vérifiez si vous répondez aux critères d'éligibilité	3
Étape 2 : Identifiez vos besoins	4
Étape 3 : Tenez compte des questions transversales	7
Étape 4 : En quoi consistent les missions d'appui de courte durée ?	8
Étape 5 : Préparez et introduisez votre demande	8
Étape 6 : Le VET Toolbox Coordination Hub examine votre demande	9
Étape 7 : Approbation et fourniture de l'appui de la VET Toolbox	9
Étape 8 : Partagez vos connaissances et résultats	9



Les présentes directives fournissent des informations sur la VET Toolbox (boîte à outils sur l'enseignement et la formation professionnels). Elles sont conçues pour aider tout demandeur d'appui à rédiger et à introduire des demandes conformes aux critères de la VET Toolbox. Lorsqu'elles sont suivies, l'appui fourni par la VET Toolbox peut être mis à disposition de manière rapide et appropriée, donnant ainsi lieu au résultat souhaité par les parties prenantes nationales.

Nous disposerons bientôt d'un portail web en ligne sous le lien suivant : www.vettoolbox.eu. Vous y trouverez de plus amples informations ainsi que les réponses à la plupart des questions relatives à l'appui. En attendant qu'il soit en ligne, nous vous invitons à envoyer le formulaire de demande dûment rempli et/ou à adresser vos questions à l'équipe du VET Toolbox Coordination Hub à l'adresse suivante : info@vettoolbox.eu



Présentation des directives

Les présentes directives expliquent en quoi consiste la VET Toolbox, l'appui qu'elle fournit et les modalités d'accès à celui-ci.

Si vous envisagez de solliciter l'aide de la VET Toolbox, il est essentiel de suivre ces directives pour que votre demande d'appui soit acceptée.

La VET Toolbox est un nouveau programme d'appui à l'enseignement et à la formation professionnels (EFP) dans les pays partenaires bénéficiaires de la coopération au développement financée par l'Union européenne (UE) et les États membres de l'UE.

Les activités de la VET Toolbox sont financées par l'Union européenne et le gouvernement allemand. Le programme est mis en œuvre par quatre agences bilatérales européennes : l'Agence belge de développement Enabel, le British Council, la Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'agence luxembourgeoise de développement LuxDev. Les activités ont débuté fin 2017 et s'achèveront en septembre 2022.

La VET Toolbox a pour objectif d'améliorer l'efficacité des réformes de l'EFP et du marché du travail dans les pays partenaires afin

- ☑ qu'elles soient davantage axées sur la demande et répondent mieux aux besoins du marché du travail, et
- ☑ que l'EFP et les services relatifs au marché du travail facilitent l'accès de tous à l'(auto-)emploi.

Quel appui peut être fourni ?

L'appui de la VET Toolbox est disponible sur demande pour les pays partenaires sélectionnés.

L'appui qui sera fourni peut être ciblé :

- ☑ sur les moyens de renforcer la participation du secteur privé à l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et/ou
- ☑ sur la manière de fonder les politiques en matière d'EFP et de marché du travail sur des preuves de création réussie d'emplois, d'augmentation des revenus et d'amélioration des conditions de travail.

Plusieurs modalités d'appui sont accessibles gratuitement aux acteurs locaux de l'EFP et aux partenaires de certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie :

- 1.** Le renforcement des capacités, le savoir-faire, les conseils et l'orientation dans le pays demandeur par le biais d'experts à court terme. La connaissance approfondie des meilleures pratiques des experts se fonde sur l'expérience des agences bilatérales en matière de mise en œuvre de l'EFP et de soutien du marché du travail dans les pays partenaires et en Europe. Ces connaissances sont mises à la disposition des pays partenaires de la VET Toolbox pour qu'ils puissent choisir l'approche qui convient le mieux à leur contexte ;
- 2.** Le jumelage d'institutions ayant des objectifs et un mandat similaires pour un échange d'expériences sur l'EFP et les services relatifs au marché du travail ;
- 3.** Le financement de subventions centrées sur le thème de l'inclusion dans l'EFP ;
- 4.** Les séminaires locaux et régionaux visant à mettre en valeur les expériences.

Les présentes lignes directrices fournissent des informations sur la première modalité, les conseils à court terme. Pour accéder à cette expertise et à ce savoir-faire de haut niveau, certaines exigences doivent être satisfaites. Les pages suivantes répondent aux questions suivantes :

- En quoi consiste l'appui spécifique ?
- Qui peut demander les conseils à court terme ?
- Comment les demander ?
- Qui contacter en cas de questions ?



Étape 1 : Vérifiez si vous répondez aux critères d'éligibilité

Quels pays peuvent bénéficier de cet appui ?

La VET Toolbox vient en aide à certains pays partenaires dans lesquels un processus de réforme de l'EFP et du marché du travail a déjà été lancé ou est à un stade avancé de planification. Cela signifie que la VET Toolbox ne fournit pas de financement international pour le processus de réforme proprement dit, mais qu'elle sert de dispositif d'appui aux parties prenantes pour mieux appréhender et orienter le processus de réforme.

Pour une première série de demandes, nous accepterons les demandes d'appui d'un nombre limité de pays.

Les activités pour lesquelles un financement par la VET Toolbox est demandé devront clairement être liées aux domaines suivants :

L'emploi est un facteur clé du développement et de la croissance inclusive, des opportunités économiques, de l'amélioration des conditions de vie et de la réduction de la pauvreté. Pour garantir des emplois de qualité et un travail décent, l'enseignement et la formation professionnels sont les éléments clés qui permettront de doter la main-d'œuvre des compétences adéquates. Afin d'orienter les systèmes d'EFP et la formation professionnelle de manière à ce que les jeunes acquièrent les qualifications et les compétences requises sur le marché du travail et que les demandeurs d'emploi puissent prétendre à des emplois auprès d'employeurs recruteurs, la participation du secteur privé à l'EFP et aux activités sur le marché du travail est essentielle.

Pour que l'EFP puisse offrir des options de formation et de qualification à une grande partie de la population, l'enseignement et l'apprentissage doivent être inclusifs. Ils doivent offrir des possibilités d'accès et d'avancement à un large éventail de la population, y compris les groupes marginalisés, les femmes et les personnes handicapées.



La participation du secteur privé et l'inclusion dans l'EFP constituent des domaines d'appui importants pour la VET Toolbox.



La demande doit faire partie d'un processus de réforme de l'EFP en cours ou prévu dans le pays d'origine de la demande.

Qui peut présenter une demande de financement au titre de la VET Toolbox ?

La VET Toolbox accueille favorablement les demandes d'appui émanant d'acteurs impliqués dans l'EFP et les services relatifs au marché du travail dans les pays bénéficiaires, par exemple :

- les ministères, les entités régionales et locales responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales et régionales en matière d'EFP et d'emploi ;
- les autorités professionnelles nationales et les organismes de réglementation, y compris les fonds de formation ;
- les organismes d'assurance qualité responsables de l'évaluation et des examens des apprenants ;
- les instituts publics, privés ou mixtes de formation professionnelle (y compris les écoles communautaires dispensant des cours de formation professionnelle) et les instituts de formation avant l'emploi et en cours d'emploi des enseignants ;
- les associations professionnelles et commerciales nationales, régionales et sectorielles et les autres organisations de la société civile.

La VET Toolbox se veut une action complémentaire à un processus de réforme continue de l'EFP et des interventions sur le marché du travail dans le pays bénéficiaire. Pour qu'une demande soit acceptée, elle devra donc avoir obtenu l'approbation d'une entité gouvernementale nationale compétente par voie de lettre d'appui. La VET Toolbox encourage la collaboration avec d'autres partenaires dans les pays bénéficiaires, tels que d'autres institutions publiques ou privées ou des partenaires de développement.



Toute demande doit indiquer clairement comment l'appropriation locale est assurée.

Les demandes présentées conjointement par des entités des secteurs public et privé sont les bienvenues.

Si vous ne faites pas partie des institutions susmentionnées et que vous vous demandez si vous pourriez être éligible, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par courriel à l'adresse suivante : info@vettoolbox.eu

Étape 2 : Identifiez vos besoins

Identifiez vos besoins d'appui en fonction de la phase concrète du processus de réforme de l'EFP dans votre pays.

Souvent, les systèmes d'EFP ne forment pas, pour un certain nombre de raisons, des diplômés possédant les qualifications et les compétences requises. Le manque de participation du secteur privé à la formation et l'absence de liens entre l'enseignement et la formation professionnels et les entreprises formelles et informelles sont deux facteurs limitatifs importants. Parmi les autres aspects qui détournent l'EFP de son objectif de soutien à l'employabilité figurent notamment les faiblesses du système dues à un manque d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et à des responsabilités souvent dispersées au niveau national. Enfin, les systèmes d'EFP rencontrent souvent les mêmes difficultés que tous les autres systèmes d'enseignement public pour cibler les groupes les plus défavorisés, y compris ceux du quintile le plus pauvre. Ces groupes ont ainsi à relever de nombreux défis pour accroître leurs chances d'occuper un emploi décent en raison de leur accès limité à l'EFP.

Il est important de renforcer la réactivité de l'enseignement et de la formation professionnels à la demande afin qu'ils contribuent de manière significative à l'amélioration du ou des systèmes de formation professionnelle du ou des pays partenaires. Dans de nombreux cas, les systèmes d'EFP, tels qu'ils sont mis en place, ne s'attaquent pas aux taux élevés de sous-emploi et de chômage, en particulier chez les jeunes ou les femmes. Il en résulte une création d'emplois insuffisante, une mauvaise qualité des emplois, des niveaux élevés et persistants d'informalité, et un faible taux de scolarisation dans les programmes d'EFP, notamment des groupes les plus vulnérables. Pour répondre efficacement à ces situations et relever ces défis, il est recommandé d'inclure des mesures ciblées dans la formulation de stratégies nationales d'emploi et d'EFP, ainsi que dans les politiques et la mise en œuvre de l'EFP.

Le tableau non exhaustif qui suit donne un aperçu des domaines thématiques susceptibles d'être soutenus par la VET Toolbox. Votre demande d'appui peut donc couvrir un ou plusieurs des domaines thématiques ci-dessous. Les suggestions de nouveaux domaines d'intervention supplémentaires sont également les bienvenues pour autant qu'elles correspondent aux deux grands thèmes suivants :

1. une meilleure orientation de l'EFP vers la demande et une plus grande réactivité aux besoins du marché du travail, et
2. un accroissement de l'offre de services d'EFP et de services liés au marché du travail en vue d'assurer l'accès à l'(auto-)emploi inclusif.

Au-delà de la fourniture de conseils préformulés, la VET Toolbox fonctionnera en étroite collaboration avec le ou les demandeur(s) et/ou les parties prenantes nationales et offrira son expertise et son savoir-faire sur le thème concerné. Elle facilitera son adaptation au contexte national particulier, en tenant compte de la structure institutionnelle, de la répartition des mandats et des capacités de l'institution (ou des institutions).



1. Analyse du système d'EFP et du marché du travail

- **Les SIMT (Systèmes d'information du marché du travail – LMIS en anglais)** donnent un aperçu d'où se trouvent les emplois et le potentiel d'emploi dans un pays donné ainsi que des secteurs et régions dans lesquels il existe un potentiel de nouveaux emplois ou une probabilité de réduction de l'emploi dans un avenir proche, généralement ventilé par secteurs et par régions.
- **L'évaluation rapide du marché** du travail offre un champ d'application limité, mais une analyse rapide de l'emploi et du potentiel d'emploi en fonction de la fourchette d'analyse choisie (qui peut être sectorielle, régionale ou professionnelle).
- **Les études d'anticipation des compétences** procèdent à une analyse du potentiel d'emploi propre à une industrie dans une économie, une région ou un secteur (ou une combinaison des trois) en vue, généralement, de former la main-d'œuvre et de mettre à la disposition des futurs demandeurs d'emploi et des titulaires d'emplois actuels des possibilités de perfectionnement professionnel.
- **Outil d'analyse des lacunes sur l'IMT** - Alors que l'information sur le marché du travail (IMT) consiste en un système global de données quantitatives et qualitatives sur la main-d'œuvre et l'emploi, une analyse des lacunes étudie la différence entre, d'une part, une situation existante ou prévue en termes d'emploi (croissance ou réduction et conversion) et, d'autre part, la capacité d'apprentissage et de formation en milieu de travail, la disponibilité des compétences au sein de la population (cible), les attentes, la disponibilité, la mobilité de la main-d'œuvre et l'intérêt pour la formation.
- **L'analyse du marché du travail et de l'emploi (ELMA)** est un cadre analytique utilisé dans une approche par étapes pour analyser les marchés du travail régionaux et sectoriels par pays, ainsi que l'emploi et leur potentiel.

2. Mécanismes durables de consultation et de participation active du secteur privé à l'EFP et aux interventions sur le marché du travail

- **La gouvernance** désigne tous les processus et la mise en place d'un leadership, dans ce cas-ci pour une institution, par le biais d'un ensemble de règles et de règlements préétablis, de processus et de moyens de financement prévus. Dans ce contexte, le terme pourrait par exemple faire référence à la responsabilité et/ou à l'autonomie des établissements de formation.
- **Le financement** - un système global et intégré de mise à disposition et de décaissement des fonds selon les priorités fixées pour la mise en œuvre des politiques, la création d'institutions et, dans la plupart des cas, leur fonctionnement.
- **Des conseils consultatifs** : ceux-ci sont ou pourraient être créés pour les établissements de formation, par exemple, et sont un moyen d'orienter la vision, la mission, les priorités et les activités des établissements.
- **La fourniture de la formation** (apprentissage) désigne l'organisation de la formation professionnelle ou le développement des compétences. Lorsqu'il s'agit de faire participer le secteur privé à la formation, le fait de convenir d'apprentissages dans les entreprises du secteur formel et informel pour la formation en situation de travail peut être une option parmi d'autres.
- **L'orientation professionnelle** peut être un mécanisme utile pour informer sur les choix de carrière, les exigences et les options en matière de formation et les perspectives d'emploi. Ces services d'orientation professionnelle peuvent prendre de nombreuses formes, par exemple le coaching, la formation à l'employabilité, etc.
- **Les séminaires régionaux et le dialogue politique** peuvent servir à l'échange d'expériences théoriques et pratiques sur des questions et des expériences spécifiques.



2. Mécanismes durables de consultation et de participation active du secteur privé à l'EFP et aux interventions sur le marché du travail

- **Les PPP** est l'acronyme de Partenariats Publics Privés. Il désigne une collaboration menée entre différents partenaires dans un but commun. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une collaboration convenue entre un établissement public de formation professionnelle et une association d'employeurs en vue de parrainages à l'école de formation professionnelle sous la forme de bourses de formation professionnelle individuelles ou en groupe, de programmes d'apprentissage pour la formation en situation de travail ou encore d'un don pour des ateliers de formation pratique. Compte tenu de la différence qui existe au sein de l'institution, la mise en place de ces partenariats et l'assurance de leur succès et des facteurs de durabilité relèvent parfois du défi.
- **L'évaluation** fait généralement référence à la vérification des compétences et des connaissances acquises (ou non) au cours d'une formation. Les normes sont des bases de référence dans un programme d'études ; les compétences en sont d'autres. L'évaluation peut se faire selon des critères de référence nationaux ou internationaux. Elle peut conduire à une certification professionnelle internationale, donnant plus de poids aux diplômes et aux certificats nationaux dans le domaine technique.
- **La gestion des centres de formation** donne des signaux importants sur son organisation globale et son financement. La participation du secteur privé à l'enseignement professionnel peut se refléter dans la gestion des centres de formation respectifs.
- **L'élaboration des programmes d'études** permet de mettre à jour le contenu - et parfois la méthodologie - de l'enseignement et de l'apprentissage. Lorsque les besoins du marché du travail dans une économie donnée sont connus, les programmes d'études peuvent être adaptés à ces besoins pour faciliter l'embauche et la croissance économique. Les programmes d'études peuvent être mis en adéquation avec les normes internationales et être certifiés en conséquence si les entreprises recruteuses recherchent cette approche.
- **La mise en relation les employeurs et les demandeurs d'emploi.** Pour qu'un demandeur d'emploi trouve un emploi et soit embauché, il est parfois nécessaire de mettre en place des services spécialisés de mise en relation entre chercheurs d'emploi (jeunes) et employeurs recruteurs ou leurs services RH. Ces services pourraient consister en des salons de l'emploi, des programmes d'apprentissage, des informations sur les emplois et les modalités de candidature.
- **Partenariat avec les agences de l'UE.** Étant donné que l'Union européenne organise de nombreuses activités et programmes de coopération thématique, les informations à leur sujet et l'appui à l'accès à ces possibilités par le biais de la délégation de l'UE pourraient être sollicités.

3. Promotion de l'EFP inclusif pour le secteur formel et informel

- **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** fait référence au mécanisme d'évaluation et de certification des connaissances et des compétences acquises autrement qu'à travers l'apprentissage formel ou le parcours de formation standardisé dans le pays qui organise la VAE.
- **Le dialogue social dans le système d'EFP.** Dans de nombreuses économies, les partenaires sociaux, les représentants des employeurs et des travailleurs, jouent un rôle important dans la prise de responsabilité pour le monde du travail. Leur inclusion dans la politique et la fourniture de formation professionnelle peut contribuer à une formation et un apprentissage plus complets, comme c'est le cas dans de nombreux pays européens.



3. Promotion de l'EFP inclusif pour le secteur formel et informel

- **L'amélioration de l'EFP en ce qui concerne les groupes vulnérables** se réfère à l'accès et à la suppression des obstacles éventuels qui empêchent les groupes vulnérables de participer à la formation et de bénéficier des options de carrière qui en découlent.
- **Prestige des opportunités d'EFP pour les groupes défavorisés et les filles.** Souvent, les carrières auxquelles l'EFP prépare et qui offrent une source de revenus durables jouissent de peu de prestige au sein de la population. Elles sont associées au bruit et à la saleté et sont souvent considérées comme un parcours professionnel particulièrement inadéquat pour les filles et les jeunes femmes. Elles peuvent néanmoins constituer un moyen intéressant et valable de construire et de garder une vie librement choisie.
- **Amélioration des qualifications dans le secteur informel** : étant donné que de nombreuses économies dépendent fortement du secteur informel pour la création de richesses et d'emplois, il est important d'inclure les entreprises du secteur informel et leurs travailleurs dans le développement des qualifications et des compétences afin d'accroître la compétitivité, d'offrir des opportunités économiques durables et de fournir des biens et des services à l'économie (nationale).
- **Placement axé sur les groupes vulnérables.** Les groupes vulnérables peuvent avoir un accès plus difficile à l'emploi et peuvent avoir besoin d'aide dans des domaines particuliers. Différentes modalités comme les quotas, les politiques, l'encadrement, la prestation de services tels que les modes de transport spécialisés ou la garde d'enfants peuvent ouvrir des portes, tout comme une préparation ciblée à l'emploi par la formation professionnelle pour les groupes vulnérables.
- **Les initiatives d'action positive pour les filles** sont une forme de discrimination positive visant à rétablir l'égalité des chances en faveur des filles et des jeunes femmes. Celles-ci sont ainsi censées avoir accès aux mêmes possibilités que leurs pairs, garçons et jeunes hommes, qui, dans de nombreuses sociétés et cultures, bénéficient d'un accès plus aisé et de plus de possibilités.

Outre la nécessité d'adéquation aux domaines thématiques de la VET Toolbox, vous devrez veiller à ce que :

- il n'y ait pas de double emploi entre les actions en cours ou prévues appuyées par des donateurs dans le pays demandeur et
- à ce qu'il existe un engagement ferme des acteurs locaux à participer à l'activité d'appui.

Étape 3 : Tenez compte des questions transversales

La VET Toolbox accorde une attention particulière aux questions transversales de l'égalité des sexes et de l'inclusion. Elle appuie les interventions qui mettent tout particulièrement l'accent sur l'intégration de l'inclusivité et du genre dans la planification et la mise en œuvre de l'EFP et des services relatifs au marché du travail. Ces questions transversales devraient donc se refléter dans votre demande. Si vous estimez qu'elles ne sont pas pertinentes par rapport à la demande spécifique, veuillez expliquer la ou les raisons pour lesquelles les questions transversales n'ont pas été jugées pertinentes.

1. Égalité des sexes : L'intervention (ou les interventions) proposée(s) devra(en)t promouvoir l'égalité des sexes. Veuillez indiquer dans votre demande si vous avez adopté une approche spécifique au genre pour réduire les inégalités existant entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès et les avantages qu'offrent le système d'EFP et les services de mise en relation ainsi que les structures et organisations connexes.



2. Inclusion : L'accès à l'EFPP et aux services relatifs au marché du travail devrait être ouvert à la population indépendamment de l'origine, de l'appartenance ethnique et du sexe. Les restrictions fondées sur l'intégrité physique devraient être réduites au minimum. L'EFPP et les services relatifs au marché du travail devraient plutôt privilégier le libre choix de vie, l'épanouissement personnel et la dignité fondée sur une profession choisie par l'individu. Dans la demande d'appui, il y a lieu de détailler comment la mesure proposée contribue au caractère (plus) inclusif des services d'EFPP et du marché du travail.

Étape 4 : En quoi consistent les missions d'appui à court terme ?

Demandes d'appui d'experts à court terme (jusqu'à 5 semaines) : la VET Toolbox met à votre disposition, moyennant un court préavis, des experts qui vous appuieront dans le domaine spécifique faisant l'objet de votre demande et dans la phase actuelle de la réforme de l'EFPP et du marché du travail dans votre pays. L'une ou l'autre des quatre agences bilatérales identifiera les experts qui correspondent le mieux au profil requis et qui possèdent normalement de nombreuses années d'expertise thématique et régionale. Les experts apporteront leur savoir-faire, tandis que l'appropriation des actions à mettre en œuvre incombe aux parties prenantes nationales. Ces missions à court terme dans votre pays durent généralement de 3 à 5 semaines. Des ateliers de formation pour le personnel homologue local peuvent faire partie des tâches de l'expert. À la fin de la mission d'expertise à court terme, il vous sera demandé d'indiquer si celle-ci vous a aidé à réaliser l'objectif que vous vous étiez fixé. En cas de besoin, un renouvellement exceptionnel de la mission par le même expert ou un autre expert au profil complémentaire pourrait être programmé.

Autres types d'appui : le jumelage

Les présentes directives se réfèrent uniquement aux missions d'experts ciblées à court terme en tant que modalité d'appui. D'autre part, la VET Toolbox offre également un soutien pour la mise en place de jumelages avec des institutions similaires aux vôtres dans différents pays. Pour de plus amples informations sur les jumelages, veuillez contacter le VET Toolbox Coordination Hub à l'adresse suivante : info@vettoolbox.eu

Remarque :

La VET Toolbox ne peut malheureusement pas financer l'achat d'équipement, les bourses individuelles ou la participation individuelle à des séminaires locaux et régionaux. S'ils sont jugés nécessaires au succès de la mesure proposée, ils devront être financés par des sources autres que la VET Toolbox.

Le double financement, c'est-à-dire l'appui par le biais de missions d'experts à court terme, de jumelages et de séminaires locaux ou régionaux, est possible chaque fois qu'il peut être justifié de manière convaincante.

Cependant, tout appui par le biais de la VET Toolbox est censé compléter les activités financées par les autorités nationales et/ou régionales et/ou d'autres sources de financement, par exemple des donateurs nationaux. Les contributions de l'organisation demanderesse ainsi qu'une participation et une collaboration actives sont les bienvenues (par exemple à travers la mise à disposition de son propre personnel de projet, d'infrastructures telles que des bureaux, du matériel, etc.).

Étape 5 : Préparez et introduisez votre demande

Dès que le site web de la VET Toolbox sera en ligne, le formulaire de demande d'appui sera accessible et téléchargeable à partir de notre site web www.vettoolbox.eu. Entre-temps, vous recevrez le formulaire et les directives par courriel. Veuillez remplir le formulaire de demande d'appui au mieux de vos connaissances. Indiquez sous quelle forme et de quelle manière la mesure ou l'activité proposée répond aux critères de la VET Toolbox, pourquoi la mesure ou l'activité proposée est nécessaire, comment vous envisagez de la mettre en œuvre et d'en assurer le suivi et quels sont les résultats escomptés. Une fois que vous aurez finalisé votre proposition, veuillez envoyer votre formulaire de demande d'appui à l'adresse info@vettoolbox.eu



Ou à

**The VET Toolbox
Coordination Hub
c/o Belgian Development Agency - Enabel
Rue Haute 147, 1000 Brussels. Belgium
Tel. : +32 (0) 2 505 37 00**

Étape 6 : Le VET Toolbox Coordination Hub examine votre demande

Le VET Toolbox Coordination Hub examinera d'abord les demandes d'appui pour vérifier si elles sont admissibles et complètes. Les demandeurs dont les demandes ne répondent pas aux critères de financement de la VET Toolbox en seront immédiatement informés.

Si votre demande répond de manière générale aux exigences, mais qu'il manque certaines informations, le VET Toolbox Coordination Hub vous contactera. Afin de répondre au mieux à votre demande, le VET Toolbox Coordination Hub aura besoin d'informations détaillées sur les besoins concrets et les résultats escomptés. Il incombera au demandeur de bien cibler la demande, mais le VET Toolbox Coordination Hub apportera son aide pour finaliser les demandes d'appui prometteuses. Une fois que votre demande a été complétée et qu'elle est conforme aux exigences de la VET Toolbox en matière de financement, elle sera envoyée pour information et commentaires :

- au Bureau de la Délégation de l'UE dans le pays demandeur et
 - au mécanisme de coordination des donateurs ou l'initiative y associée dans le pays demandeur
- pour assurer la complémentarité et éviter les doubles emplois dans l'action d'appui prévue.

Étape 7 : Approbation et fourniture de l'appui de la VET Toolbox

Une fois votre candidature approuvée, votre demande d'appui sera transférée à l'une des quatre agences bilatérales qui mettent en œuvre conjointement la VET Toolbox. Il s'agira soit d'Enabel, de GIZ, du British Council ou de LuxDev. L'agence désignée vous contactera ensuite pour vous informer de l'assistance d'experts à court terme qui sera mise à disposition peu de temps après grâce au financement de la VET Toolbox et l'activité pourra alors être mise en œuvre sur la base des conditions générales convenues dans la VET Toolbox.

Étape 8 : Partagez vos connaissances et résultats

La mission d'appui servira de base à un outil qui devra être élaboré par l'expert à court terme et l'agence bilatérale chargée de la mise en œuvre. Cet outil sera ensuite partagé sur le portail web de la VET Toolbox www.vettoolbox.eu afin d'apporter un savoir-faire à d'autres entités et individus d'autres pays qui pourraient ne pas être éligibles à l'appui de la VET Toolbox. Votre collaboration active à cet égard sera appréciée.



Mentions légales

Éditeur :

VET Toolbox Coordination Hub
c/o Agence belge de développement Enabel
Rue Haute 147
1000 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 2 505 3700
E-mail: info@vettoolbox.eu
Site web : www.vettoolbox.eu

Mars 2018